



Zone Spéciale de Conservation FR8202006
« Prairies humides et forêts alluviales du
Val de Saône aval »

Document d'objectifs tome 2

Programme d'actions

Communauté de communes Saône - Beaujolais

Révision du Document d'objectifs du Site Natura 2000 FR8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval »

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

IDENTIFICATION		MAITRISE DE LA QUALITE		
		Responsable projet	Supervision	Libération
N° Contrat	P04900	M. DA COSTA NOGUEIRA 12/05/2022	JF. NAU 12/05/2022	JF. NAU 12/05/2022
Indice Révision	/ 12/05/2022			
Nb de pages (hors annexes)	46	Rédacteur(trice) principal(e) du rapport		
Nb d'annexes		M. USSELMANN / M. DA COSTA NOGUEIRA		

Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :



✉ : Centre Léon Blum
171 rue Léon Blum
69 100 Villeurbanne

☎ : 04 72 76 06 90

📠 : 04 72 76 06 99

Chef de projet : Miguel DA COSTA NOGUEIRA m.dacostanogueira@eodd.fr

www.eodd.fr

SOMMAIRE

1	CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET SYNTHÈSE DES MENACES IDENTIFIÉES SUR LES ESPÈCES ET LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORÊTS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	5
2	IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX	9
2.1	IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES AUX ESPÈCES	9
2.2	IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES AUX HABITATS	12
3	OBJECTIFS DE CONSERVATION	14
4	CHAPITRE 3 : DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	18
4.1	PROGRAMME D' ACTIONS	18
4.1.1	<i>Thématique 1 : Gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</i>	18
4.1.2	<i>Thématique 2 : communication, sensibilisation et animation</i>	18
4.1.3	<i>Thématique 3 : Suivi et amélioration des connaissances</i>	18
4.1.4	<i>Outils de mise en œuvre de Natura 2000</i>	18
4.2	FICHES ACTIONS ET CAHIER DES CHARGES	19
5	CHARTRE DU SITE NATURA 2000 « PRAIRIES HUMIDES ET FORÊTS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	49
5.1	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	49
5.1.1	<i>Engagements relatifs à l'ensemble du site Natura 2000</i>	49
5.1.2	<i>Engagements relatifs aux milieux forestiers</i>	50
5.1.3	<i>Engagements relatifs aux milieux humides</i>	50
5.1.4	<i>Engagements relatifs aux milieux ouverts et agricoles</i>	51
5.2	FORMULAIRE D'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	52
6	PREVISIONNEL FINANCIER POUR L'ANIMATION	54

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES MENACES LIÉES AUX CHIROPTÈRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	5
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES MENACES LIÉES AUX AUTRES ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	6
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES MENACES POTENTIELLES LIÉES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	8
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES CRITÈRES UTILISÉS POUR HIERARCHISER LES ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES	10
TABLEAU 5 : NIVEAUX DE DÉFINITION DES ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	10
TABLEAU 6 : ENJEUX ÉVALUÉS POUR CHAQUE ESPÈCE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	11
TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DES CRITÈRES UTILISÉS POUR HIERARCHISER LES ENJEUX LIÉS AUX HABITATS	12
TABLEAU 8 : NIVEAUX DE DÉFINITION DES ENJEUX LIÉS AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	12
TABLEAU 9 : ENJEUX ÉVALUÉS POUR CHAQUE HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	13
TABLEAU 10 : SYNTHÈSE DE PROPOSITIONS NON EXHAUSTIVES DE GESTION POUR LA FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	14
TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DE PROPOSITIONS DE GESTION POUR LES CHIROPTÈRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	16
TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE GESTION POUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	17
TABLEAU 13 : ESTIMATION DU COUT DE L'ANIMATION JUSQU'À 2027	54

1 CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET SYNTHÈSE DES MENACES IDENTIFIÉES SUR LES ESPÈCES ET LES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORÊTS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »

L'analyse des menaces potentielles qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les éventuels effets que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou sa périphérie. En outre, cette liste des menaces potentielles a été établie à partir des éléments du diagnostic socio-économique croisés à la connaissance de terrain. Elle n'est en aucun cas exhaustive et définitive. Le recensement des menaces potentielles permet aussi de prendre en compte l'effet induit par un changement éventuel de pratiques. Ce tableau servira de base de travail pour l'élaboration du programme d'actions qui doit se faire avec les acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail.

Tableau 1 : Synthèse des menaces liées aux chiroptères d'intérêt communautaire

Espèces	Menaces potentielles
Barbastelle d'Europe	Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive (disparition des prairies et diminution de l'élevage extensif) entraînant une diminution voire disparition de la biomasse d'insectes et donc de la ressource alimentaire des chauves-souris.
Grand Murin	Modification ou destruction d'habitats de chasse (lisières forestières, prairies de fauche, etc.). Démantèlement de la structure paysagère et discontinuité des haies
Murin à oreilles échancrées	Augmentation du nombre de monocultures intensives d'essences forestières importées. Destruction de la ressource alimentaire par la circulation routière qui tue plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France.
Murin de Bechstein	Mortalité par collision routière (effet de glissière lors des passages autoroutiers). Modification du paysage par le retournement des prairies, assèchement des zones humides.
Petit Rhinolophe	Disparition de gîtes de reproduction épigés suite aux rénovations de combles, toitures, à l'abattage d'arbres à cavités et à l'absence de vieux boisements, etc. Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes, perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).
Grand Rhinolophe	Perte d'habitats et fragmentation du paysage. Accumulation de produits toxiques pour le traitement des charpentes. Disparition de nombreuses colonies suite à la pose de grillage « anti-pigeons » dans les clochers.

Tableau 2 : Synthèse des menaces liées aux autres espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Menaces potentielles
Cuivré des marais	<p>La disparition des prairies humides.</p> <p>L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH du sol entraîne la disparition progressive des rumex et des plantes nectarifères (à fleur) butinées par les adultes.</p> <p>La fauche des bords de routes ou de chemins peut provoquer la disparition de micro-milieus favorables à l'espèce.</p> <p>Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations.</p> <p>L'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>La perte d'habitat lié au changement climatique.</p>
Lucane Cerf-Volant Grand Capricorne	<p>Les coupes forestières précoces.</p> <p>L'enlèvement du bois mort au sol.</p>
Agrion de Mercure Leucorrhine à gros thorax	<p>Les modifications écologiques naturelles : compétition avec d'autres espèces et habitats particuliers en voie de disparition (eutrophisation naturelle), fermeture du milieu...</p> <p>Les agressions anthropiques directes ou indirectes sur leurs habitats (empoisonnement des mares et étangs, atteinte à la structure des berges, exploitation intensive des zones terrestres riveraines).</p> <p>La pollution des eaux résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines.</p> <p>Le comblement des mares et atterrissement naturel.</p> <p>La perte d'habitat lié au changement climatique.</p>
Triton crêté	<p>La disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce à la suite du remembrement des terres agricoles provoquant l'isolement des populations.</p> <p>Le comblement ou l'abandon des mares existantes par l'homme.</p> <p>L'arrachage des haies et la destruction de bosquets à proximité des points d'eau à triton (ces abris sont indispensables à l'espèce durant sa phase terrestre).</p> <p>Les traitements phytosanitaires des champs détruisent les ressources alimentaires disponibles pour l'espèce durant sa phase terrestre.</p> <p>Les curages de fossés ou de mares menés sans précaution induisent une menace sur les populations de l'espèce et notamment les larves.</p> <p>Les œufs et larves sont menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux.</p> <p>L'empoisonnement des mares peut causer de gros dégâts sur les populations de larves.</p> <p>La présence de poissons dans les pièces d'eau.</p> <p>Le morcellement des habitats favorables.</p> <p>L'infrastructure routière infranchissable.</p>

Loutre d'Europe	<p>L'altération des habitats aquatiques.</p> <p>La dégradation des habitats entraînant une diminution du peuplement piscicole et donc de la ressource alimentaire de la loutre.</p> <p>La contamination par des biocides (pesticides, PCB et métaux lourds).</p> <p>La mortalité accidentelle (collisions routières). Aucun recensement.</p> <p>Le dérangement par les activités sportives nautiques.</p>
Castor d'Europe	<p>Le développement d'espèces exotiques envahissantes (EEE) qui affectent les potentialités alimentaires du castor.</p> <p>L'écrasement sur l'autoroute (aucun recensement réalisé par APRR)</p> <p>Le manque de ripisylve (étroite/dégradée/inexistante).</p> <p>L'agriculture venant jusqu'au bord de la Saône.</p> <p>Le batillage est certainement un frein à l'installation des gîtes, et oblige les familles à se concentrer sur les annexes fluviales.</p> <p>Remarque : rester vigilant sur le piégeage du Ragondin (classé comme « rongeur aquatique indésirable »).</p>
Bouvière	<p>La pollution industrielle et agricole.</p> <p>Remarque : la dégradation physique des milieux aquatiques et associés en lit mineur et majeur.</p>

Tableau 3 : Synthèse des menaces potentielles liées aux habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Menaces potentielles
6510 Prairie de fauche de basse altitude	Absence de gestion par fauche. Modification du régime hydraulique.
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Drainage de zones humides. Pâturage des prairies de fauche (notamment sur le regain d'automne) entraînant une modification du cortège floristique. Exploitation de granulats. Espèces Exotiques Envahissantes.
91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Défrichements et autres transformations. Monocultures.
91F0 Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves.	Espèces Exotiques Envahissantes.
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Altération de la qualité de l'eau et du bassin versant. Modification du régime hydraulique. Batillage.
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	Eutrophisation. Diminution de la transparence de l'eau. Envasement. Développement des hélrophytes. Modification du régime hydraulique. Espèces Exotiques Envahissantes.

Habitats	Menaces potentielles
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Altération du bassin versant. Modification du régime hydraulique. Batillage. Espèces Exotiques Envahissantes.
2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	Interventions anthropiques. Déclin des populations de Lapin de garenne. Modification des pratiques agricoles. Amendement en matières organiques.
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> et du <i>Bidention</i>	Tout aménagement tendant à régulariser le niveau de l'eau.
6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Modification des pratiques agricoles. Modification du régime hydraulique. Enrichissement du milieu. Espèces Exotiques Envahissantes.

Parmi les menaces potentielles identifiées, deux sont susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site. Il s'agit des modifications du régime hydraulique et des espèces exotiques envahissantes, 18 espèces exotiques ont été identifiées par le bureau d'étude Mosaïque Environnement en 2019.

2 IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Après avoir développé les diagnostics écologiques et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux sont deux étapes indispensables. Elles permettent en effet de préciser les objectifs de développement durable et de prioriser les actions qui seront proposées.

2.1 IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES AUX ESPECES

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont les suivants :

Tableau 4 : Synthèse des critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux liés aux espèces

		Cotation	Commentaire	
Critères	Représentativité au niveau national	Très rare	3	Cotation intégrant le statut de l'espèce au niveau national.
		Rare à peu commune	2	
		Commune	1	
	Abondance de l'espèce au niveau régional	Très faible	3	Appréciation à dire d'expert au niveau régional.
		Faible	2	
		Forte	1	
	Abondance de l'espèce au sein du site	Très faible	3	Evaluation de la possibilité de conserver une espèce en fonction de son occurrence sur le site Natura 2000.
		Faible	2	
		Forte	1	
	Statut reproducteur de l'espèce	Reproducteur régulier	3	Evaluation de la possibilité de l'espèce à trouver les conditions nécessaires pour assurer sa reproduction et sa présence durable sur le site.
		Reproducteur occasionnel	2	
		De passage ou reproduction incertaine	1	
	Vulnérabilité de l'espèce	Très vulnérable	3	Evaluation de menaces directes et indirectes, de l'évolution naturelle des espèces, des changements globaux. Il est nécessaire de prendre également en compte la taille des populations (population source et satellite) quand cela est possible.
		Vulnérable	2	
		Peu vulnérable	1	
	Evolution des habitats d'espèces	En régression	3	Evaluation de l'évolution des habitats des espèces qui ont justifié la désignation du site.
		Stable	2	
		En augmentation	1	
Capacité d'accueil du site	Forte	3	Evaluation de la possibilité d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation du site en fonction de la disponibilité en habitat avéré ou potentiel.	
	Faible	2		
	Très faible	1		

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux qui varient de faible à fort (tableau suivant).

La détermination d'un enjeu fort pour une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer sa conservation.

Tableau 5 : Niveaux de définition des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire

Critère / Enjeu régional	Cotation	Commentaire
FORT	3	Espèces dont la conservation est fondamentale
MOYEN	2	Espèces dont la conservation est très importante
FAIBLE	1	Espèces dont la conservation est importante

Tableau 6 : Enjeux évalués pour chaque espèce d'intérêt communautaire du site

Nom vernaculaire	Représentativité au niveau national	Abondance au niveau régional	Abondance de l'espèce au sein du site	Statut reproducteur	Vulnérabilité de l'espèce	Evolution des habitats d'espèces	Capacité d'accueil du site	Cotation finale	Enjeux du site pour la conservation
Barbastelle d'Europe	1	1	2	1	1	2	2	10	FAIBLE
Grand Murin	1	2	2	1	2	3	2	13	MOYEN
Murin à oreilles échanquées	1	1	2	1	2	3	2	12	MOYEN
Murin de Bechstein	2	2	2	1	2	3	2	14	FORT
Petit Rhinolophe	1	1	2	1	2	3	2	12	MOYEN
Grand Rhinolophe	1	2	2	1	2	3	2	13	MOYEN
Cuivré des marais	2	1	2	3	2	3	2	15	FORT
Lucane Cerf-Volant	1	1	3	2	2	2	1	12	MOYEN
Grand Capricorne	1	1	3	1	2	2	1	11	FAIBLE
Agrion de Mercure	1	1	3	2	2	2	2	13	MOYEN
Leucorrhine à gros thorax	2	2	3	1	2	2	1	13	MOYEN
Triton crêté	2	2	3	1	3	3	2	16	FORT
Loutre d'Europe	1	2	3	1	2	2	2	13	MOYEN
Castor d'Europe	1	1	2	2	1	2	3	12	MOYEN
Bouvière	1	1	1	3	1	3	2	12	MOYEN

2.2 IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES AUX HABITATS

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux liés aux habitats sont présentés dans le tableau suivant. Ces critères ont pour but de mettre en avant l'avis des experts ayant une bonne connaissance du site et du patrimoine naturel régional.

Tableau 7 : Synthèse des critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux liés aux habitats

		Cotation	Commentaire	
Critères	Richesse de l'habitat en espèces remarquables (nombre d'espèces)	5	/	
		3 à 4		
		1 à 2		
	Rareté de l'habitat au niveau national et régional	Très rare	3	Cotation intégrant l'intérêt de l'habitat au niveau régional comme au niveau national.
		Rare à peu commun	2	
		Commun	1	
	Superficie de l'habitat par rapport au site	Abondant	3	/
		Moyen	2	
		Faible	1	
	Vulnérabilité de l'habitat	Très vulnérable	3	Cotation de l'incidence de l'évolution des activités d'origines anthropiques, de son évolution naturelle, des changements globaux. Il est nécessaire de prendre également en compte la capacité de résilience/régénération de l'habitat.
		Vulnérable	2	
		Peu vulnérable	1	
	Intérêt par rapport à la Directive « Habitats, Faune, Flore » Faune Flore	Fort	3	Cotation de la valeur de l'habitat au regard de la Directive.
		Moyen	2	
		Faible	1	
	Etat de conservation de l'habitat	Mauvais	3	Evaluation de l'évolution des habitats des espèces qui ont justifié la désignation du site
		Moyen	2	
		Bon	1	
Enjeu régional	Fort	3	Appréciation à dire d'expert de l'habitat au niveau régional	
	Moyen	2		
	Faible	1		

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux qui varient de faible à fort (tableau suivant).

La détermination d'un enjeu fort pour un habitat d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer sa conservation.

Tableau 8 : Niveaux de définition des enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire

Critère / Enjeu régional	Cotation	Commentaire
FORT	3	Habitats dont la conservation est fondamentale
MOYEN	2	Habitats dont la conservation est très importante
FAIBLE	1	Habitats dont la conservation est importante

Tableau 9 : Enjeux évalués pour chaque habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Nom de l'habitat	Richesse de l'habitat	Rareté de l'habitat	Superficie de l'habitat	Vulnérabilité de l'habitat	Intérêt au niveau européen	Etat de conservation	Enjeu régional	Cotation finale	Enjeu relatif
6510	<i>Prairie de fauche de basse altitude</i>	3	2	3	3	2	3	3	19	FORT
91E0*	<i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</i>	3	2	2	1	3	1	2	14	MOYEN
91F0	<i>Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves.</i>	3	1	2	2	2	2	1	13	FAIBLE
3260	<i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	3	2	1	3	2	3	2	16	FORT
3270	<i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri et du Bidetion</i>	3	2	1	2	2	2	2	14	MOYEN
3150	<i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>	3	1	1	3	2	3	1	14	MOYEN
3140	<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>	3	3	1	3	2	3	2	17	FORT
2330	<i>Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures</i>	1	3	1	3	2	3	3	16	FORT
6410	<i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)</i>	3	2	1	3	2	3	2	16	FORT
6430	<i>Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes</i>	3	1	2	2	2	2	1	13	FAIBLE

3 OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB

Tableau 10 : synthèse de propositions non exhaustives de gestion pour la faune d'intérêt communautaire

Espèces	Propositions d'objectifs de conservation
Cuivré des marais	Proposer localement des périodes de fauche de bords des routes et fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce. Proposer des fauches extensives après le 15 juin et des modalités de fauche Prévoir des mises en défens de bande refuge Limiter les amendements (30 N max) et l'utilisation de produits phytosanitaires Restaurer et favoriser les prairies permanentes Maintenir la continuité latérale des cours d'eau
Lucane Cerf-Volant Grand Capricorne	Ne pas enlever systématiquement les restes d'arbres abattus, maintenir des zones avec des arbres sénescents
Agrion de Mercure Leucorrhine à gros thorax	Laisser les produits de curage sur place quelques jours Proposer des bandes tampon enherbée et des haies basse le long des cultures Sensibiliser sur l'espèce Se rapprocher de l'outil Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) Remarques : Les actions de restauration doivent être effectuées par sections afin de ne pas perturber la totalité de la population et de permettre une recolonisation rapide du secteur restauré Des actions terrestres, section par section (années n+ 1/3, n+1, n + 2) peuvent être menées pour intervenir sur les végétaux ou ligneux obstruant le cours d'eau en épargnant les héliophytes et hydrophytes. Cibler les périodes d'intervention en hiver

Espèces	Propositions d'objectifs de conservation
Triton crêté	<p>Préserver ou même multiplier les mares et autres points d'eau nécessaires à la reproduction de l'espèce</p> <p>Entretien des mares pour éviter leur comblement naturel par la végétation, préserver une qualité d'eau compatible avec la présence du Triton crêté</p> <p>Eviter de combler les mares et prévoir des connexions entre elles</p> <p>Conserver des zones refuges lors de l'entretien des mares</p> <p>Mise en défens des mares pour éviter le piétinement si la prairie est pâturée</p> <p>Limiter les monocultures de plantes comme le maïs à proximité des points d'eau afin d'éviter la création de barrières biologiques entre les populations de tritons</p> <p>Maintenir et entretenir les haies et bandes enherbées le long de cultures afin de maintenir une connexion entre les points d'eau</p> <p>Intégrer le bois baron au site Natura 2000</p> <p>Rétablir la connexion entre le bois Baron et le marais de Boistray</p> <p>Sensibiliser les exploitants et les propriétaires de mares</p> <p>Remarque : Lors de création de mare, veiller à la déconnexion des réseaux des mares par rapport à la Saône</p> <p>Ne pas mettre de poissons dans les mares où vivent des tritons</p>
Loutre d'Europe Castor d'Europe	<p>Conserver et proposer des bandes arbustives (habitat de ripisylve) d'au moins 5 m de large au contact de l'eau afin de préserver les gîtes et ressources alimentaires</p> <p>Eviter de déboisement des berges</p> <p>Favoriser les suivis de franchissement ou contournement d'ouvrages d'art</p> <p>Pour les petits ouvrages, l'installation d'une rampe est possible. (Buse sous autoroute au niveau du marais de Boistray avec suivi par APRR)</p> <p>Eloigner les appâts (permettant la lutte contre les rongeurs nuisibles) à plus de 20 m de l'eau ou choisir des méthodes de captures sélectives favorisant les pièges de catégorie 1</p> <p>Etablir des échanges et communications sur les résultats des piégeages et les résultats de suivi des passages à faune sous l'autoroute</p> <p>Suivre l'évolution des dégâts et conseiller des protections adaptées aux plaignants</p> <p>Veiller à la non-fragmentation des habitats, au maintien des niveaux et de la qualité de l'eau par la mise en place de mesures de conservation, de gestion et de restauration des milieux aquatiques fréquentés par la Loutre.</p> <p>Proscrire la destruction de zones humides qui lui sont propices prioritairement sur les zones de confluence des cours d'eau.</p> <p>Favoriser les modes d'exploitations agricoles extensives à la périphérie des zones humides et des cours d'eau.</p>
Bouvière	<p>Rétablir le fonctionnement naturel des milieux aquatiques en lit mineur et en lit majeur</p> <p>Restauration de la continuité latérale des habitats connectés</p> <p>Assurer le maintien et/ou la restauration des plâis</p>

Espèces	Propositions d'objectifs de conservation
Barbastelle d'Europe Grand Murin Murin à oreilles échanrées Murin de Bechstein Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe	<p>Encourager une gestion forestière favorisant la futaie irrégulière ou le taillis-sous-futaie, d'essences autochtones (dans un rayon de 13km des colonies de mise bas).</p> <p>Eviter tout traitement chimique non sélectifs et à rémanence importante.</p> <p>Favoriser le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres.</p> <p>Limiter les éclairages publics aux deux premières heures de la nuit dans les zones rurales (le pic d'activité de nombreux lépidoptères, proies des chauves-souris, se situe en milieu de nuit).</p> <p>Procéder au contrôle systématique des abattages d'arbres à cavités et proposer des plannings d'interventions adaptés ainsi que le remplacement des gîtes avérés par des gîtes artificiels.</p> <p>Intégrer le bois baron au site Natura 2000</p> <p>Sensibiliser les propriétaires de bâtiments favorables, favoriser la prise en compte du cycle biologique des chiroptères dans le cadre des travaux de rénovation, entretien, etc.</p> <p>Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, etc.). La pose de « chiroptières » dans les toitures peut permettre d'ouvrir de nouveaux accès.</p> <p>Conserver et/ou créer des gîtes potentiels autour des sites de mise bas dans un rayon de quelques km.</p> <p>Maintenir et/ou reconstituer des terrains de chasse favorables aux chiroptères.</p> <p>Renforcer la continuité écologique.</p> <p>Eviter de labourer ou de pulvériser des insecticides sur les prairies où les larves de tipules et hannetons (proies) se développent.</p> <p>Maintenir les futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières, ce qui n'est pas incompatible avec un objectif de production ligneuse.</p> <p>Informier et sensibiliser le grand public</p> <p>Proposer une gestion du paysage favorable aux espèces au niveau des terrains de chasse, dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas par : maintien ou création des pâtures permanentes, limitation des cultures de céréales, maintien du pâturage par des bovins adultes à proximité des gîtes (permettant la présence d'insectes coprophages), interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine (le remplacer par la moxidectine, fenbendazole), maintenir les ripisylves et boisements de feuillus, limitation des traitements chimiques.</p> <p>Proposer une protection du paysage (classement de boisements ou haies).</p> <p>Sensibiliser les propriétaires des bâtiments..</p> <p>Prospecter de nouveaux gîtes.</p> <p>Remarque : Un suivi chiroptère est réalisé depuis 2019 sur le site des mines de Lantigné ou l'on compte plus de 160 Grands rhinolophes classant ce site à très fort enjeux. Le site de mise bas n'est pas localisé à ce jour mais un lien entre ces deux sites doit être pris en compte dans les propositions d'actions.</p>

Tableau 11 : synthèse de propositions de gestion pour les chiroptères d'intérêt communautaire

Des objectifs opérationnels et des mesures (ou actions) déclinent plus précisément les objectifs de développement durable. Ils ont été définis en concertation avec les acteurs locaux présents aux groupes de travail.

Tableau 12 : synthèse des propositions de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire

Habitat	Propositions d'objectifs de conservation
6510 Prairie de fauche de basse altitude	Fauche exportatrice et tardive Limitation ou suppression des amendements Pâturage sur regain possible en arrière-saison Suppression des drains
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Pâturage extensif Limitation ou suppression des amendements Suppression des drains
91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Préservation des cours d'eau Création de linéaires de ripisylve Remarque : habitat pionnier nécessitant des perturbations régulières (crues)
91F0 Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves.	Aucune action particulière à prévoir, laisser en libre évolution Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Entretien de la ripisylve Limitation des effets du batillage en avant des plâtis
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	Gestion des niveaux des eaux et de l'envasement (curage régulier) Remarque : habitat pionnier disparaissant avec la dynamique évolutive de la végétation notamment l'envasement.
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Restauration des îlons Gestion des embâcles Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	Gestion des activités anthropiques (randonnée, engins motorisés) Favoriser et/ou maintenir les populations de lapin de garenne Remarque : la conservation peut nécessiter un pâturage ponctuel maîtrisé
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> et du <i>Bidention</i>	Maintenir la fluctuation du niveau de l'eau Eviter les empierrements Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Suppression des drains Fauche tardive tous les 3-4 ans pour rajeunir le milieu Remarque : le pâturage peut être envisagé

4 CHAPITRE 3 : DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 PROGRAMME D'ACTIONS

Le maintien, voire le rétablissement, des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Trois grandes thématiques peuvent être dégagées : la gestion des habitats et des espèces, la communication et la sensibilisation, les suivis et l'amélioration des connaissances et l'animation du DOCOB. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats.

4.1.1 THEMATIQUE 1 : GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et les espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte :

- Les instruments de planification existants et disponibles ;
- Les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ;
- Les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

Ces actions cherchent à concilier les activités économiques avec le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces. Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité assurera en contrepartie également la pérennité des activités économiques et de loisir puisqu'ils sont le « support » de ces activités humaines.

4.1.2 THEMATIQUE 2 : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée.

Les actions d'animation consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles proposées.

4.1.3 THEMATIQUE 3 : SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux sur la base d'indicateurs. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site avant et pendant la révision du DOCOB, des inventaires ou études complémentaires seront nécessaires durant la période 2023-2028 (5 ans) afin de mieux connaître les espèces et habitats d'intérêt communautaire et leur évolution sur le site.

Des études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été proposées pour affiner l'état des lieux et pour obtenir une connaissance précise de la répartition des formations végétales couvrant la zone spéciale de conservation (ZSC).

4.1.4 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase de mise en œuvre, dite phase d'animation, de ce plan de gestion se met en place.

4.2 FICHES ACTIONS ET CAHIER DES CHARGES

F1	FAVORISER LE MAINTIEN D'ARBRES A INTERET BIOLOGIQUE, DE BOIS MORT SUR PIED OU AU SOL, D'ARBRES A CAVITES OU SENESCENTS	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Triton crêté	
Habitats	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 1	Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des milieux ouverts intraforestiers	
Contexte		
<p>L'intérêt de cette mesure est de maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et par la même d'augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire, notamment pour celles nécessitant des habitats cavicoles, de bois mort ou déperissant.</p> <p>L'action concerne également le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette mesure permettra donc de maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et d'augmenter leur capacité d'accueil pour les espèces d'intérêt communautaire liées au bois.</p> <p>Remarque : Cette action pourra être menée localement sur l'île de Montmerle.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic naturaliste des arbres et définition des zones à forts enjeux faunistiques. • Identifier les zones favorables aux coléoptères et chiroptères. • Préserver les souches en décomposition. • Laisser du bois mort au sol (chablis ponctuels, et branches). • Conserver des arbres possédant des cavités naturelles et des gros bois sénescents. • Favoriser le dépérissement d'arbres. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le dicrane vert (bryophyte) • Adapter la coupe en cas de nécessité d'abatage. <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation, groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F05 - travaux de marquage, d'abatage, d'annelage ou de taille sans enjeu de production F10i - mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents F14i - investissements visant à informer les usagers de la forêt</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés et publics, gestionnaires forestiers Associations naturalistes, communes, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, ONF, Fibois, EPTB		
Indicateurs de résultats		
Nombres et surfaces engagés d'îlots de sénescence Quantité d'arbres morts ou sénescents ou à cavités identifiée et préservé		
Action en lien		
E1		

F2	FAVORISER LA REGENERATION NATURELLE	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'Intérêts Communautaires visés		
Espèces	Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Castor	
Habitats	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 1	Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des milieux ouverts intraforestiers	
Contexte		
<p>Permettre le maintien de la structure complexe des habitats forestiers et la diversification des niches écologiques des milieux boisés afin d'optimiser les conditions d'accueil des espèces patrimoniales et d'augmenter la biodiversité.</p> <p>L'objectif de l'action est de favoriser la régénération d'essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques locales au sein des parcelles.</p> <p>Chaque parcelle, faisant l'objet d'un contrat ou d'une charte, fera l'objet d'une réflexion afin de proposer une palette végétale adéquat et adaptée au contexte écologique local, et favorisant la régénération et/ou la création d'habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Remarque : Cette action pourra être menée localement sur l'île de Montmerle</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Localiser et protéger les habitats en cours de régénération. • Conserver les semenciers des essences minoritaires durant la phase de régénération. • Favoriser le dépérissement d'arbres non locaux • Mettre en place une gestion des espèces exotiques envahissantes (robiniers) et animales concurrentes (régulation des populations d'ongulé + mise en place de protection sur les arbres). <p>Recommandation : Dans les peuplements où les essences sont adaptées (à l'exclusion des résineux par exemple), ne pas pratiquer de coupes à blanc et éviter de détruire les rémanents après exploitation sauf en cas d'échec de la régénération naturelle.</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F03i - mise en œuvre de régénérations dirigées F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés et publics, Gestionnaires forestiers Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, ONF, EPTB, Fibois		
Indicateurs de résultats		
Nombres et surfaces d'habitats en cours de régénération		
Actions en lien		
F1, E1		

F3	ADAPTER LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION AUX SPECIFICITES DES HABITATS FORESTIERS	PRIORITE 3
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Triton Crêté	
Habitats	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 1	Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des milieux ouverts intraforestiers	
Contexte		
<p>Modifier et adapter les techniques et modalités d'exploitation des habitats forestiers pour le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>L'action concerne un ensemble de bonnes pratiques sylvicoles à programmer dans les documents de gestion durable des forêts (plan simple de gestion).</p> <p>Cette action concerne le tassement du sol, les zones humides, le choix des essences, les régénérations, la biodiversité...</p> <p>Elle concerne également un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que le débardage classique (débardage avec tracteur, débardeuse par exemple).</p> <p>Sont considérées comme alternatives, les techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débardage par téléphérage (câble-mât, câble-grue...). • Débardage par traction animale (cheval...). • Ainsi que toute autre technique non classique, sur avis de l'animateur. <p>Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe, du lieu de l'exploitation des bois jusqu'au lieu d'enlèvement des grumes par un camion (place de dépôt, bord de route forestière...).</p> <p>L'action peut être mobilisée dès lors que le recours à une méthode de débardage classique est possible mais susceptible d'avoir des impacts négatifs sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site jugés sensibles.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic forestier et naturaliste préalable. • Prévoir préalablement l'aménagement de dispositifs avant de traverser les cours d'eau. • Pratiquer des méthodes de débardage alternatif en concertation avec l'animateur. • Adapter les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces du site. • Adapter les travaux d'éclaircis ou de nettoiemnts au profit d'habitats d'espèces d'IC du site. • Eviter le dégagement des grumes des zones de dépôts pendant la période de reproduction des Coléoptères • Eviter de laisser les arbres abattus et les rémanents en travers des ruisseaux et cours d'eau. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des secteurs où la présence des vieux arbres n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombres. • Privilégier les périodes sèches pour l'exploitation. <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F06i - chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p> <p>F16 - prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés et publics, Gestionnaires forestiers Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, ONF, Fibois, EPTB		
Indicateurs de résultats		
Surfaces engagées en plan de gestion simple		
Actions en lien		
F1, F2, E1, E2		

<h1>H1</h1>	RETABLIR ET ENTRETENIR LA CONTINUITÉ HYDRAULIQUE ET BIOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES ET AQUATIQUES	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Bouvière, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Cuivré des marais, Triton crêté	
Habitats	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>Hydrocharition</i> 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> et du <i>Bidention</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 2	Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques ainsi que de leur fonctionnalité hydraulique et biologique.	
Contexte		
<p>Il s'agit de rétablir la dynamique hydraulique afin de relancer le fonctionnement de celles-ci.</p> <p>Cette action vise notamment des investissements d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, ou l'enlèvement de drains qui ont porté préjudice au maintien des niveaux d'eau.</p> <p>Elle pourra concerner la gestion et l'entretien de ces ouvrages notamment pour le marais de Boistray et l'entretien et le curage des fossés.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Continuité hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude hydraulique du site au préalable des travaux d'aménagement hydraulique. • Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (localisation des drains, bouchage des drains...). • Etablir un plan de gestion des ouvrages de petites hydrauliques et des vannes. <p>Continuité biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablir les connexions latérales des cours d'eau • Décaler dans le temps et l'espace le curage et l'entretien de fossés (entretien par tiers pour conserver des tronçons de végétation). • Réaliser une végétalisation ciblée sur les fossés (Ou veille sur la recolonisation de la flore / végétalisation avec du « végétal local »). <p>Remarque : Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>N11Pi - restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>N11R - entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>N12Pi et Ri - curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides</p> <p>N14Pi - restauration des ouvrages de petit hydraulique</p> <p>N14R - gestion des ouvrages de petites hydrauliques</p> <p>N15Pi – restauration, aménagement et entretien des annexes hydrauliques</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés ou publics Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, Syndicat de rivières.		
Indicateurs de résultats		
Etude et travaux réalisés Evaluation de la fréquentation par la biodiversité Présence des espèces d'intérêt communautaire visées		
Actions en lien		
H2, E5, S1, S2		

H2	ENTREtenir ET RESTAURER DES MILIEUX OUVERTS HUMIDES	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Cuivré des marais, Triton crêté	
Habitats	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) 6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 2	Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques ainsi que de leur fonctionnalité hydraulique et biologique.	
Contexte		
<p>Il s'agit de préserver les habitats ouverts d'intérêts communautaires du site par une action interventionniste de restauration et de maintien des milieux. Une partie des espèces du site fréquentent les prairies (alimentation, reproduction, refuge...). Outre l'amélioration et/ou le maintien de l'état de conservation de ces habitats, les surfaces de ces milieux ouverts permettront d'améliorer l'offre alimentaire et globalement l'attractivité écologique du site.</p> <p>Pour le cuivré des marais il s'agira également de créer une bande refuge par l'implantation d'un couvert herbacé (uniquement en végétal local) ou par l'entretien de la végétation déjà en place. Cette bande sera placée préférentiellement le long des cours d'eau, des haies, des boisements, des mares... Ce couvert ne sera ni fauché ni broyé entre le 15 avril et le 15 septembre.</p> <p>La localisation des bandes non fauchées (mises en défens) doit être définie entre l'agriculteur et/ou propriétaire et la structure animatrice.</p> <p>La localisation de ces bandes peut varier d'une année à l'autre afin de ne pas engendrer l'apparition trop importante de chardons ou rumex sur la parcelle.</p> <p>Le cas échéant, il sera possible de regrouper les mises en défens prévues sur plusieurs parcelles sur une seule et même parcelle particulièrement favorable.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Entretien et la restauration des milieux ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir d'un carnet d'enregistrement : travaux et pâturages. • Maintenir un recouvrement des ligneux bas inférieur à 40 %. • Maintenir un recouvrement de ligneux haut inférieur à 10 %. • Mettre en place un pâturage extensif. • Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux. • Dessouchage & rabotage des souches (hors souche en décomposition). • Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation hors zone humide des produits de la coupe. • Elimination des espèces exotiques envahissantes. <p>Le Cuivré des Marais et ces habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des zones non fauchée mise en défens annuellement entre 3 et 10 % de la parcelle. • Curage des fossés par tiers et entretien de la végétation tous les 2-3 • Equipement pastoraux. <p>Recommandation : La fauche doit être adaptée en fonction des milieux et à prévoir de plus en plus tardive (à partir de mi-Août).</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N03Pi - équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique N03Ri - gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique N04R - gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés et publics, Gestionnaires forestiers, Agriculteurs Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, EPTB, ONF, Fibois		

Indicateurs de résultats
Surfaces engagées Surfaces d'habitats restaurés Suivi de l'évolution de la surface des habitats et de l'état de conservation Présence et reproduction du cuivré des marais et autres espèces d'intérêt communautaire
Liens avec d'autres actions
Actions H1, E5, P1, P3

H3	CREATION DE MARES ET GESTION CONSERVATOIRE	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Triton crêté, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure	
Habitats	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 2	Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques ainsi que de leur fonctionnalité hydraulique et biologique.	
Contexte		
<p>Il s'agit de rétablir ou créer des mares au profit des espèces ou habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site, ainsi que de réaliser les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique au niveau de la mare mais aussi dans son insertion dans un réseau de mares cohérent.</p> <p>L'action concerne également l'entretien des mares. Il est nécessaire de s'appuyer sur une étude hydro-morphologique avant de créer de nouvelle mare, afin que l'on s'assure que la création de mare ne porte pas atteinte aux milieux humides en fonction de leur localisation,</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Création de mares permanente ou temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic préalable pour la création de mares. • Profilage des berges en pente douce. • Végétalisation, si besoin, avec des espèces indigènes (labellisées végétale locale). • Limiter l'accès aux bovins et privilégier une pompe à museaux <p>Remarque : Si mise en défens de la mare, installer la clôture à 1,5m de la berge pour qu'une végétation puisse s'installer</p> <p>Gestion de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et suivi des mares existantes. • Désenvasement, curage et gestion des produits de curage. • Débroussaillage et dégagement des abords. • Faucardage de la végétation aquatique. • Enlèvement manuel et export des végétaux ligneux. • Elimination des espèces exotiques envahissantes. <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger N09Pi - création ou rétablissement de mares ou d'étangs N09R - entretien de mares ou d'étangs N10R - chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles N13Pi - chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau</p> <p>Projet agro-environnemental : (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires privés et publics, Agriculteurs Associations naturalistes, Communes, Syndicat de rivières, chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, EPTB.		
Indicateurs de résultat		
Nombre de mares créées Linéaire de continuum écologique rétabli Suivi de l'évolution des mares et entretien		
Liens avec d'autres actions		
Actions P3, E4, S1		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Jours d'animation 2 jours/an		

H3	CREATION DE MARES ET GESTION CONSERVATOIRE	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Coût prestation 2 500 €/an (Protocole et suivi scientifique)		

H4	RESTAURER ET PROTEGER LES HABITATS AQUATIQUES DE HAUT FOND EN LIT MINEUR DE LA SAONE	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Bouvière, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Agrion de Mercure	
Habitats	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 2	Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques ainsi que de leur fonctionnalité hydraulique et biologique.	
Contexte		
<p>Il s'agit de reconstituer des zones de haut fond et de protéger les sites existants de l'impact des vagues de batillage.</p> <p>L'action pourra nécessiter des remblais, la mise en place de dispositifs de protection végétaux ou de génie civil ainsi que la plantation de végétaux aquatiques.</p> <p>Cette mesure permettra de répondre à la nécessité d'entretien de la connexion des frayères à bouvière c'est-à-dire des milieux aquatiques comme les lônes, plâtis, franc bords et chenaux secondaires de la Saône et affluent. Elle passe donc par des actions sur les zones ciblées au préalable.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Plâtis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des zones de haut fond. • Mise en protection des zones de haut fond contre le batillage. • Diversifier les habitats en lit mineur. • Valoriser les matériaux de curage pour la restauration et la création de plâtis. <p>Lônes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de restauration des lônes et autres annexes hydrauliques. • Entretien des lônes <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable N11Pi - restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles N11R - entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles N12Pi et Ri - curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides N14Pi - restauration des ouvrages de petites hydrauliques N14R - gestion des ouvrages de petites hydrauliques N15Pi - restauration et aménagement des annexes hydrauliques</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Gestionnaires du milieu fluvial Associations naturalistes, Communes, Syndicat de rivières, CBN, CEN RA, CDG, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Surface d'habitats préservés ou restaurés Augmentation de la population de Bouvières Présence d'une flore typique / flore patrimoniale flore protégée...		
Liens avec d'autres actions		
Action S1, S2, E5, H1		

P1	ENCOURAGER LE MAINTIEN D'UNE GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Cuivré des marais, Triton crêté	
Habitats	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) 6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 3	Conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire.	
Contexte		
<p>Il s'agit de soutenir une extensification des pratiques sur ces milieux par diminution des amendements et abaissement de la pression de pâturage.</p> <p>L'action vise à mettre en place une gestion des milieux ouverts d'intérêt communautaire Cette mesure est nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les milieux ouverts. Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.</p> <p>Cette action pourra également viser l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones dominées par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation du site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental, les pratiques extensives seront encouragées : limitation de la fertilisation, retard de la date de fauche, faible chargement...</p> <p>Cette action vise également la réouverture des surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées afin d'assurer le bon état de conservation et éviter leur fermeture.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Milieux prairiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic agricole préalable. • Tenue d'un carnet d'enregistrement : travaux et pâturages. • Réduire la fertilisation minérale azotée par hectare et par an. • Pratiquer un pâturage extensif, inférieur à 1.4 UGB/ha et, inférieur à 1UGB/ha sur regain pour les prairies de fauche. • Fauche annuelle exportatrice pour les habitats du 6510, centrifuge et diurne à partir du 15 juin, dans l'idéal après le 30 juin. <p>Mégaphorbiaies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer un pâturage extensif ou par fauche tardive. • Travaux d'entretien par débroussaillage. <p>Réouverture de milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche, débroussaillage, coupe • Brulage dirigé selon le cadre réglementaire. <p>Recommandation : Eviter la mise en pâture lors des périodes les plus humides en raison de la dégradation des sols et de la flore.</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N03Pi - équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique N03Ri - gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique N04R - gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Acteurs		
Bénéficiaires	Propriétaires publics et privé, Agriculteurs	
Partenaires	Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, EPTB	
Indicateurs de résultat		
Surfaces engagées (charte ou contrat) ; Nombre d'agriculteurs sensibilisés et rencontrés ; Nombre de diagnostic réalisé		
Liens avec d'autres actions		
Actions E6, H2, P3, S1, S3		

P2	ENCOURAGER LE MAINTIEN ET LA CREATION DE CORRIDORS ECOLOGIQUES ET DES ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Cuivré des marais, Triton crêté	
Habitats	2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 3	Conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire.	
Contexte		
Il s'agit de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation et/ou plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire.		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Haies et mares</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les haies et mares et identifier les zones à renforcer • Réaliser une analyse de la trame écologique du site • Réaliser un entretien et un suivi • Encadrer la pratique de l'entretien notamment sur la question du matériel utilisé et la définition d'entretien. • Créer les haies avec des essences indigènes et labélisées végétal local. • Intégrer la protection des haies et des mares dans les PLU • Mettre en place des équipements pastoraux, si nécessaire <p>Arbres têtards</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les arbres remarquables • Entretien et créer des arbres têtards • Remplacer les arbres manquants • Exporter les rémanents et les déchets de coupe <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattre les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes (abris favorables à la biodiversité). • Ne pas brûler les résidus de taille à proximité de la haie. • Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 1 septembre au 1 mars (afin d'éviter le dérangement de l'avifaune). <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>N03Pi - équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique N06Pi - réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets N06R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers N11Pi - restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles N11R - entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Agriculteurs Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN AURA, CDG, CRPF, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Surfaces engagées (charte ou contrat) Linéaire de haie créée et/ou entretenue Nombre d'arbres têtards et mares entretenus et/ou créés Nombre d'arbres/haies/ mares avec la présence des espèces cibles		
Liens avec d'autres actions		
Actions P3, E4, H3		

P3	ANIMATION ET ELABORATION D'UN PAEC	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Cuivré des marais, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Triton crêté, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Barbastelle d'Europe, Loutre d'Europe, Castor d'Europe	
Habitats	2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux <i>Molinion-caeruleae</i> 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif	Conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire.	
Contexte		
Il s'agit d'élaborer un PAEC spécifique au site ZSC		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'une lettre d'intention pour l'élaboration d'un PAEC et rédaction du dossier de demande • Diagnostics agricoles des exploitations concernées. • Identification des parcelles PAC éligibles au MAEC. • Elaboration du cahier des charges des MAEC. • Présentation et validation des mesures auprès des agriculteurs et des experts. • Dépôt du PAEC en commission régionale agro-environnementale (CRAE) • Mise en place d'un partenariat avec la chambre d'agriculture pour la future contractualisation. • Accompagnement des agriculteurs dans les démarches effectuées par l'animateur du site Natura 2000. • Aide au suivi de l'application des mesures. • Suivi de l'efficacité des mesures MAEC. 		
Animation : Mise en place de réunion de communication et de groupe de travail		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC) Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Agriculteurs Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, CRPF, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Surfaces engagées/ nombres parcelles Nombres d'exploitants Surface engagée par rapport à Surface Agricole Utile (SAU) total de l'exploitant		
Liens avec d'autres actions		
Actions H2, H3, P1, P2, S1, S3, S4, E4, E6		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Jours d'animation 6 jours/an Coût prestation animation agricole 6 000 €/an		

E1	PRISE EN COMPTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION SYLVICOLE	PRIORITE 3
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe	
Habitats		
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
<p>Il s'agit d'adapter les pratiques de gestion sylvicole afin de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur le site et ainsi éviter un impact sur celles-ci.</p> <p>Les espèces réalisant la quasi-totalité de leur cycle biologique dans le milieu forestier peuvent être sensibles aux pratiques de gestion sylvicoles. Des réflexions innovantes peuvent être menées afin de modifier certaines pratiques de même que certaines actions simples peuvent permettre de limiter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Dans tous les cas, un besoin de données de présence avérée pour une gestion dédiée sera nécessaire, de plus la gestion des espaces boisés se veut multifonctionnelle et intégrée.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic forestier et naturaliste préalable • Marquage et préservation des arbres occupés par des espèces d'intérêt communautaire. • Prévoir des temps d'échanges d'information entre le CRPF, l'EPTB Saône et Doubs et l'animateur du site lors de découverte de nouveaux secteurs à enjeux, lors de travaux prévus sur le site ou toute autre information pouvant favoriser la gestion des espèces d'intérêt communautaire sur le site. • Adapter le calendrier d'exploitation des parcelles forestières aux contraintes des espèces d'intérêt communautaires (période de reproduction ou d'hibernation notamment). • Abattage contrôlé d'arbres à cavité avec coupe et dépôt doux des tronçons coupés. • Laisser les tronçons au sol au moins 24h avant export afin d'éviter un maximum de mortalité et le dérangement des chiroptères, sous contrôle d'une expertise chiroptérologique en amont de l'abattage. • Eviter le stockage de grumes en période de reproduction des coléoptères et dégagement des grumes avant la période de reproduction des individus. C'est-à-dire déplacement avant mi-juillet et après fin août • Réaliser des expertises naturalistes afin de suivre l'évolution des populations de ces espèces <p>Recommandation : Adapter la coupe en cas de nécessité d'abattage.</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F13i - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p>F09i - prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p> <p>F17i - travaux d'aménagement de lisière étagée</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Gestionnaires forestiers Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, ONF, CDG, CRPF, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Surfaces engagées Nombre de secteurs identifiés		
Liens avec d'autres actions		
Actions F1, F2, F3, E2, E4, E6, S1		

E2	FAVORISER LE MAINTIEN DE MILIEUX OUVERTS INTRAFORRESTIERS	PRIORITE 3
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe	
Habitats		
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
<p>Il s'agit de permettre le maintien de la structure complexe des habitats forestiers et la diversification des niches écologiques des milieux boisés afin d'optimiser les conditions d'accueil des espèces patrimoniales et d'augmenter la biodiversité.</p> <p>En outre, la création et le maintien de ces clairières intraforestières permettra d'augmenter la proportion de territoire de chasse notamment pour les chiroptères. Ces aménagements pourront également nécessiter des coupes permettant aussi de rendre du bois mort disponible pour les chiroptères (si ce bois ne présente pas d'intérêt économique).</p> <p>Le bois débardé le sera si possible dans respect de la mesure F3.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de localisation des zones de milieux intra forestiers à conserver et/ou rétablir. • Entretien des milieux ouverts pour lutter contre leur fermeture. • Coupe d'arbre, abattage de végétaux ligneux. • Débroussaillage, fauche, broyage. <p>Si le Bois Baron est intégré au site Natura 2000 appliquer également cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et localisation du dicrane vert <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F01i - création ou rétablissement de clairières ou de lande</p> <p>F08 - réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques</p> <p>F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p> <p>F16 - prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Gestionnaires forestiers Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, ONF, CDG, CRPF, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Surfaces engagées Evolution des surfaces intra forestières		
Liens avec d'autres actions		
Actions S1, F3		

E3	PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES LORS DE LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIS	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin de Bechstein	
Habitats		
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
<p>Il s'agit de profiter de travaux de rénovation de bâtis du site afin de maintenir ou de créer un caractère favorable pour les chiroptères. En effet certaines espèces de chiroptères d'intérêt communautaire peuvent être en mesure de gîter dans certains bâtis. De plus, la rénovation de certains édifices peut ouvrir l'occasion de créer des aménagements en faveur des chiroptères.</p> <p>Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières facilitant l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces ciblées.</p> <p>Il peut s'agir d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris (pose de grilles, etc.), de réhabilitation de murets, etc. Cette action ne finance pas les actions d'entretien.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Rénovation et aménagement de bâtis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les bâtiments occupés par les chiroptères. • Etablir l'état de conservation des gîtes bâtis identifiés sur le site. • Conserver et restaurer les gîtes dans les bâtis. • Proposer des aménagements favorables aux chiroptères lors de réfection de bâtis (caves et combles notamment). • Maintenir le caractère favorable des bâtis du site. • Limiter l'utilisation de produits nocifs pour le traitement des boiseries. • Pose de gîtes artificiels sur les bâtiments du site. <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires de bâtis et les acteurs de l'aménagement du territoire (mise en relation avec un expert chiroptérologue). • Accompagner les particuliers dans le cadre d'aménagement. <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>N23Pi – aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site N24Pi – travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès N26Pi – aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact N27Pi – opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé Associations naturalistes, Communes, CBN, CEN RA, ONF, CDG, CRPF, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Nombre de sites aménagés Etat des colonies de chiroptères anciennes et nouvelles		
Liens avec d'autres actions		
Actions C1, C4, S1		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 2 jours/an Coût prestataire accompagnement par un spécialiste 2 500€/an		

E4	CONSERVATION ET RESTAURATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Ensemble des espèces du site	
Habitats	Ensemble des habitats du site	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
<p>Il s'agit de prendre en compte les exigences des espèces d'intérêt communautaire du site et notamment des chiroptères en termes d'habitat de chasse et de permettre la conservation et la restauration de ceux-ci.</p> <p>L'action propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou de maintien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.</p> <p>Les lisières, les éléments fixes de paysages, les îlots de vieux bois, réseau de mares, ripisylves constituent la trame écologique nécessaire au déplacement des espèces d'intérêt communautaire du site mais sont également nécessaires à leur alimentation. Ces éléments constituent notamment des secteurs de chasse pour les chiroptères ou de reproduction pour les insectes.</p> <p>De plus, ce sont des éléments nécessaires au maintien du brassage génétique des populations des espèces d'intérêt communautaire du site.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les Chiroptères <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des haies et éléments fixes du site ainsi que de leur état de conservation (voire modalités de conservation/restauration à mettre en place). • Entretien ou restaurer les haies et lisières. • Caractériser et maintenir la trame noire. • Améliorer l'étagement des lisières. • Renforcer les effets de transition au sein des dessertes forestières au travers d'une gestion extensive des ligneux et strates herbacées des bords de pistes. • Communiquer et sensibiliser les acteurs et les propriétaires de terrains. ❖ Pour les Coléoptères <ul style="list-style-type: none"> • Etude cartographique pour la définition d'une trame vieux bois et identification des foyers de population des espèces de coléoptères d'intérêt communautaire du site. • Identifier et définir les futurs îlots de senescence entre les foyers de population identifiés. • Suivi de la colonisation pour les coléoptères. ❖ Pour les Lépidoptères et Odonates <ul style="list-style-type: none"> • Conserver des bandes refuges enherbées le long des fossés, des haies et des ripisylves. • Entretien et mettre en place une gestion conservatoire des éléments fixes du paysage (haies, mares, bosquets, îlons). ❖ Pour la Bouvière <ul style="list-style-type: none"> • Effacer les seuils et restaurer les continuités latérales des cours d'eau. • Conserver et restaurer les plâtes (mise en place de protection contre les vagues de battillage). • Elaborer un cahier des charges spécifiques pour la gestion et la protection des plâtes. ❖ Pour les Mammifères terrestres <ul style="list-style-type: none"> • Créer et entretenir les ripisylves <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p> <p>N06R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p> <p>N20P et R - chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>N25Pi - prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p>N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p>Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires possibles		
<p>Propriétaires publics et privé, Gestionnaires forestiers, Agriculteurs</p> <p>Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, ONF, CDG, CRPF, EPTB</p>		
Indicateurs de résultat		
<p>Surfaces et/ou linéaires engagés et/ou conservés</p> <p>Etudes réalisées</p>		
Liens avec d'autres actions		
Actions H3, P2, P3, S1, E5		

E5	PRISE EN COMPTE DES ESPECES D'IC LORS DE PROJETS DE REFECTION D'OUVRAGES D'ART OU D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PRIORITE 3
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Ensemble des espèces du site	
Habitats		
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
Il s'agit d'éviter une mortalité d'espèces d'intérêt communautaire lors de projets d'aménagement ou de réfection d'ouvrages d'art du site tout en préservant voire améliorant leur caractère favorable.		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic écologique • Travail itératif avec le groupe de travail biodiversité du site lors de travaux d'aménagement (ZAC, infrastructures ...) • Améliorer la capacité d'accueil des ponts existants au travers des dispositifs artificiels favorables aux gîtes des chauves-souris et autres espèces d'IC 		
Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travail		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats N23Pi - aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site N24Pi - travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Gestionnaires forestiers, Agriculteurs, Porteurs de projets Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, EPTB		
Indicateurs de résultat		
En fonction des aménagements prévus		
Liens avec d'autres actions		
Actions C4, E3, E4, P2		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Jours d'animation 1-2 jours/an en fonction des projets		

E6	LIMITATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PHYTOSANITAIRES DANS LES SECTEURS SYLVICOLES ET AGRICOLES	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site	
Habitats	Ensemble des habitats d'intérêt communautaires	
Thématique 1	Gestion des espèces et des habitats d'intérêts communautaires	
Objectif 4	Maintien en bon état de conservation les populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Contexte		
<p>Il s'agit d'adapter l'utilisation de produits phytosanitaires ou de molécules avérées comme néfastes pour la biodiversité au sein du site.</p> <p>Le débat sur l'impact environnemental des traitements antiparasitaires des ruminants a débuté il y a 30 ans. Au début des années 2000, il s'est emballé autour de l'usage de l'Ivermectine. Il est avéré que cette molécule antiparasitaire très efficace et très prisée ainsi que ses principaux dérivés, possèdent des effets toxiques au-delà des parasites qu'elle cible, en particulier sur les coléoptères coprophages.</p> <p>La répétition systématique, durant plusieurs années, sans raisonnement thérapeutique, de traitements vermifuges sur les ruminants au pâturage, peut donc affecter progressivement l'équilibre des écosystèmes prairiaux, la qualité des eaux, et les populations de chiroptères et avifaunes consommateurs d'insectes coprophages entre autres.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Milieu agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic agricole préalable • Limiter et préconiser l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble du site. • Limiter les molécules identifiées comme néfastes pour la biodiversité (voir tableau de la liste des molécules concernées). • Sensibiliser les acteurs du milieu de l'élevage et de la gestion des milieux naturels sur les impacts de ces produits. • Formation des agriculteurs avec un vétérinaire pour analyser les solutions alternatives <p>Démoustication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les campagnes de démoustication et études sur leurs effets sur l'environnement, notamment sur la disponibilité en nourriture (études, synthèse des retours d'expérience). <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Projet agro-environnemental (PAE) pour les parcelles inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Charte : Exonération taxe foncière sur le non bâti TFNB</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
<p>Propriétaires publics et privé, Agriculteurs</p> <p>Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, EPTB</p>		
Indicateurs de résultat		
<p>Surface engagée en MAE</p> <p>Synthèse sur les évolutions des pratiques</p>		
Liens avec d'autres actions		
Actions P1, E1, C2		

Liste des molécules

MOLECULE	PARASITES CIBLES	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Albendazole	Strongles, douve, tænia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, tænia	
Fenbendazole	Strongles, tænia	
Flubendazole	Strongles, tænia	
Mébandazole	Strongles, tænia	
Oxfendazole	Strongles, tænia	
Nétobimin	Strongles, douve, tænia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, tænia	
Closantel	Douve	IMPACT FAIBLE en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Oxyclosanide	Douve, tænia	IMPACT MOYEN A employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Praziquantel	Douve tænia	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	IMPACT FORT - INDESIRABLE
Piperazine	Oxyures	
Doramectine	Strongles	
Eprinomectine	Strongles	
Abamectine	Gale, autres nématodes	
Ivermectine	Strongles, tænia	
Selamectine	Strongle, ascaris, gale, autres nématodes	

Sources :

- Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.
- Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7
- Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46,
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p
- Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.
- Lumaret JP et Kadiri N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3
- Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie
- Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.
- Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p
- Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128

C1	FORMATION ET SENSIBILISATION AUPRES DE DIFFERENTS PUBLICS	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site	
Habitats	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site	
Thématique 2	Communication, sensibilisation et animation	
Objectif 5	Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs.	
Contexte		
Il s'agit de communiquer et sensibiliser les usagers du site sur l'écologie des espèces d'intérêt communautaire et leur fonction dans l'écosystème, éduquer les plus jeunes. Informer les acteurs sur les outils Natura 2000 et sur la démarche et la mise en œuvre du document d'objectifs.		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Animation Grand public et scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation grand public (sorties naturalistes, conférences, expositions...). • Animation scolaire en classe et sur site. • Groupe de travail spécialisé. <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journées de formation sur les bonnes pratiques à destination des acteurs du milieu agricole • Formation agriculteurs, pêcheurs, gestionnaire de l'autoroute (APRR). • Formation sur la gestion des espèces exotiques envahissantes. • Formation de sensibilisation sur le piégeage ragondin et rat musqué. • Formation des agents communaux. • Toutes autres formations en lien avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires de bâtis et les acteurs de l'aménagement du territoire (mise en relation avec un expert chiroptérologue). • Accompagner les particuliers dans le cadre d'aménagement. <p>Remarque : mettre en place un partenariat avec la chambre d'agriculture afin d'intégrer la thématique Agriculture/Natura 2000 à leur catalogue de formation.</p> <p>Recommandation : Elaborer une stratégie de formation et sensibilisation en concertation avec les membres du comité de pilotage.</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
L'ensemble des usagers du site Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, OFB, DDT		
Indicateurs de résultat		
Nombre d'animation et/ou de formation réalisées Nombre de groupe thématique Nombre de personnes sensibilisées		
Liens avec d'autres actions		
Actions P1, P2, P3, E3, E4, E6		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 5 jours /an Coût prestation : Animation 5000€/an		

C2	GESTION DES PUBLICS ET DES ACTIVITES DE LOISIRS	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Thématique 2	Communication, sensibilisation et animation	
Objectif 5	Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs.	
Contexte		
Sensibiliser les habitants, usagers, professionnels et membres du COPIIL aux enjeux de préservation des milieux et des espèces concernées par le site Natura 2000.		
Modalités de réalisation de l'action		
Activités plein air		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des chemins de randonnées existants sur le site. • Elaborer une carte des secteurs sensibles à éviter. • Acheminer le public sur les circuits de randonnée déjà balisés avec des points d'arrêts prédéfinis par l'animateur selon les enjeux et les espèces à faire observer 		
Sensibilisation		
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et sensibiliser sur les dommages liés à la sur-fréquentation et à l'impact de sortir des sentiers balisés. • Informer sur l'importance et la nécessité de préserver les espèces d'intérêt communautaire 		
Recommandation : Accueil des participants sur site, sur les lieux de stationnement afin de limiter l'impact du stationnement sur le site.		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Les acteurs du tourisme, du sport et de loisirs Associations naturalistes, Office du tourisme, CBN, CEN RA, CDG		
Indicateurs de résultat		
Nombre de groupe thématique Nombre de formation Nombre de personnes sensibilisées		
Liens avec d'autres actions		
/		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 1-2 jours/an Coût prestation : 10 000€ année n+3 et 5 jours		

C3	MISE EN COHERENCE DES DOCUMENTS DE GESTION ET DU DOCOB	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Thématique 2	Communication, sensibilisation et animation	
Objectif 5	Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs.	
Contexte		
<p>Les différents programmes publics et politiques en rapport direct avec le site Natura 2000 doivent prendre en compte les objectifs du site et doivent être menés en concertation avec les acteurs concernés et la structure animatrice du document d'objectifs. L'évaluation des incidences des projets doit permettre de juger de l'impact de ces projets sur l'état de conservation des habitats.</p> <p>Il s'agit également de coordonner les actions des différentes structures, de faire circuler l'information et de favoriser les échanges entre toutes les structures ayant compétence sur le développement du site.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux démarches de territoire de type PLU, SCOT.... afin de faire intégrer les enjeux du site. • Collaborer à l'établissement des plans de gestion du patrimoine naturel notamment avec le CEN RA. • Assister le maître d'ouvrage le plus tôt possible dans le cadre des études d'incidences. • Informer sur la réglementation en cours auprès des aménageurs. • Suivre le projet d'agrandissement de la ZSC de Vallossières pour une mise en relation avec le site du val de Saône pour une meilleure préservation des Chiroptères. • Echanger régulièrement avec les services de l'Etat sur des projets en cours de développement dans le périmètre Natura 2000 ou à sa périphérie. • Mettre en place une veille sur les projets en cours ou à venir <p>Une attention particulière sera portée sur les projets éoliens aux alentours du site avec notamment une mise à disposition des études de mortalité des espèces d'intérêt communautaire liée aux éoliennes afin d'assurer un suivi sur les espèces d'intérêt communautaire pouvant potentiellement fréquenter le site.</p> <p>La structure animatrice doit participer aux réunions, groupes de travail, comités des différents programmes. Un bilan des opérations sera réalisé annuellement avec les acteurs du site afin de préciser les modifications induites par les travaux sur les habitats et espèces et l'évaluation de ces travaux au regard de Natura 2000</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
Compte-rendu d'échange Evaluation d'incidence Natura 2000		
Liens avec d'autres actions		
Transversale		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 2 jours/an		

C4	CREATION ET IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Thématique 2	Communication, sensibilisation et animation	
Objectif 5	Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs.	
Contexte		
Il s'agit d'alerter visuellement le grand public des actions et mesures mises en place sur le site Natura 2000 pour garantir sa bonne conservation.		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Signalétique sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer une stratégie de signalisation du site Natura 2000 qui intègre l'ensemble des périmètres (ENS, site Cen, site classé...). Proposer une maquette de panneau de signalisation du site (notamment sur les sentiers de randonnée pédestre (se référer au cahier des charges de l'ATEN). Réaliser et installer des panneaux de signalisation sur le site. <p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un site internet ou page web sur le site de l'animateur du site. Création de la lettre d'information info site. Création de roll-up. Création d'une exposition photographique. Création de dépliants, outils pédagogiques, guides à destination du grand public et des scolaires. Publication d'articles auprès outils de communication. Création d'un film documentaire <p>Recommandations : Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé afin de définir les localisations et le nombre exact de panneaux à disposer sur le site, à des endroits stratégiques, en accord avec les propriétaires concernés, et en fonction de la sensibilité de l'espèce visée et son utilisation du site. Ils doivent être cohérent avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p> <p>Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation et groupes de travaux thématiques</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	<p>Contrats</p> <p>F14i - investissements visant à informer les usagers de la forêt. N26Pi - aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p> <p>Animation : Temps animateur (jours/an)</p>	
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires possibles		
Propriétaires publics et privé, Tourisme Associations naturalistes, Communes, Office du tourisme, CEN RA, CDG		
Indicateurs de résultat		
Nombres de panneaux installés Nombres d'outils de communication diffusée		
Liens avec d'autres actions		
Transversale		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 3 jours/an Coût estimatif 3000€/an à partir de n+1		

S1	SUIVI DE L'EVOLUTION DES POPULATIONS D'ESPECES ET DES HABITATS D'IC	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	L'ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
Habitats	L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire	
Thématique 3	Suivi et amélioration des connaissances	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
<p>Il s'agit d'étudier l'évolution des populations des espèces d'intérêt communautaire et suivre les reproductions d'espèces spécifiques. Ces suivis permettront d'identifier plus précisément les causes pouvant expliquer le déclin des effectifs et ainsi mieux cibler les actions de conservation ou de restauration, celles-ci pouvant ne pas avoir les mêmes conséquences d'un site à l'autre.</p> <p>Il s'agit également de suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation et surface) et d'assurer une continuité avec le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du DOCOB.</p> <p>Ces suivis seront également engagés sur les secteurs ayant bénéficié de travaux concernant directement les espèces et les habitats (réhabilitation de mares, de lînes...).</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Suivi espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser les espèces à rechercher et à suivre. • Définir un protocole scientifique à utiliser pour la bonne conduite des recherches et suivis. • Engager un suivi écologique précis des espèces en fonction de leur enjeu pour le site. <p>Suivi habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les habitats sur les mêmes modalités de la dernière cartographie. • Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation et surface). <p>Diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser et mettre à jour la base de données relative à la rédaction du document d'objectifs afin de visualiser l'évolution des espèces, il peut s'agir ici de la base de données du SINP. • Donner le libre accès aux scientifiques sur les différents sites pour les suivis écologiques. • Communiquer les conclusions au comité de pilotage <p>Recommandations : La structure animatrice élaborera des stratégies de suivi ou procédera aux adaptations nécessaires en concertation, lorsque la spécificité du site rendra nécessaire une adaptation des protocoles établis au niveau national ou régional.</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Structures spécialisées Associations naturalistes, Communes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, EPTB		
Indicateurs de résultat		
Rapport d'étude		
Liens avec d'autres actions		
En fonction de l'espèce suivi		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 4 jours/an Coût Prestation estimatif 20 000€/an 16 espèces et 10 habitats d'intérêts communautaires		

S2	SUIVI DE L'EFFET DU BATTILAGE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Bouvière, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure	
Habitats	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	
Thématique 3	Suivi et amélioration des connaissances	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
Il s'agit d'identifier l'ensemble des zones de haut fond puis de mesurer l'effet des vagues de battillage sur les habitats aquatiques.		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et définition des secteurs à suivre Mettre en place des levés bathymétriques sur les zones non naviguées. Suivre l'état de conservation de la végétation. Evaluer qualitativement et quantitativement le trafic fluvial. 		
Recommandations : Etablir un partenariat entre la CCSB, la Fédération de pêche du Rhône et l'EPTB afin d'assurer le pilotage des études, EPTB		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
EPTB, VNF et Fédération de pêche Associations naturalistes, Chambre d'agriculture, CBN, CEN RA, CDG, EPTB,		
Indicateurs de résultat		
Rapport d'étude		
Liens avec d'autres actions		
Actions H1, H4, E4		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 2 jours/an Coût Prestation estimatif 10 000€/an par plâis		

S3	SUIVI DE L'EFFET DU PATURAGE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	PRIORITE 2
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces		
Habitats	2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures Mais la mesure s'étend à l'ensemble des zones pâturées du site Natura 2000	
Thématique 3	Suivi et amélioration des connaissances	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
<p>Il s'agit de mesurer l'effet du pâturage sur la végétation et le comportement des animaux dans leur choix de secteur d'alimentation. Le maintien en bon état de conservation de cet habitat est possible par la mise en place de pâturage extensif néanmoins l'effet de ce pâturage notamment le niveau de chargement, ainsi que les vermifuges doivent être maîtrisés.</p> <p>Suivre l'effet du pâturage sur l'évolution de cet habitat permettra d'adapter les pratiques et de maintenir un bon état de conservation.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Sur les prairies humides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des pratiques de pâturage sur le site Natura 2000 • Etablir un partenariat avec le CBN MC pour mise en place d'un protocole agropastoral et suivi des placettes • Effectuer un relevé par placette chaque année durant le mois de septembre selon un protocole défini. • Réaliser un suivi cartographique <p>Sur les dunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un suivi spécifique sur les dunes continentales <p>Recommandations : Mise en place des études en collaboration avec les acteurs concernés</p>		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Acteurs du milieu agricole Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
Rapports d'étude Evolution de la qualité des habitats		
Liens avec d'autres actions		
Actions P1, P3, E6, C2		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 4 jours/an à partir de n+1 Coût prestation 5000€ pour le suivi annuel Coût Prestation estimatif 10 000€ à n+5 pour la cartographie		

S4	REALISER DES SUIVIS SPECIFIQUES AUX CONTRATS NATURA 2000 ET MAEC	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Thématique 3	Suivi et amélioration des connaissances	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
<p>Il s'agit de réaliser un suivi de la contractualisation de sa bonne mise en œuvre et d'accompagner les contractants afin de suivre l'efficacité des actions menées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Si en cours de contractualisation de nouvelles menaces sont identifiées l'animateur pourvoira aux démarches nécessaires afin de répondre à ces nouveaux paramètres.</p> <p>Il s'agit donc de mettre en place le suivi concernant la réalisation des différentes actions menées et de faire un bilan annuel sur l'état d'avancement du Document d'Objectifs au regard de l'efficacité sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifiés la désignation du site.</p>		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Définition d'un protocole de suivi pour chaque mesure ou groupe de mesure à l'échelle de la parcelle permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire avant l'application des mesures et suivre l'évolution au terme de la contractualisation (année n et n+5). • D'identifier les nouvelles menaces sur ces états de conservation. • De vérifier la bonne conduite et la bonne mise en œuvre des mesures. • De proposer des mesures correctives en cas de résultats négatifs. <p>Un bilan annuel de suivi sera réalisé et présenté en comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces suivis devront être réalisés en collaboration avec les gestionnaires du site <p>Présentation du bilan de ces suivis s'il y a lieu en comité de pilotage (l'animation nécessite 1 copil par an)</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la bonne conduite des recherches et suivis. • Communication des conclusions au comité de suivi. • Réaliser ces suivis en privilégiant la mobilisation des experts scientifiques locaux 		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Acteurs du milieu agricole, autres Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
Protocoles engagés		
Liens avec d'autres actions		
Transversale		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
En fonction du nombre de contrats et de MAEC Animation 2 à 4 jours/an		

S5	MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD)	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Thématique 3	Suivi et amélioration des connaissances	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
Il s'agit de mettre à jour le Formulaire Standard de Données.		
Modalités de réalisation de l'action		
<p>Dès validation du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisie des services de l'état pour validation de la démarche. • Transmission et publication du nouveau FSD. • Mise à jour auprès de l'INPN. 		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Membre du comité de pilotage, gestionnaires du site, DDT et DREAL Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG, EPTB, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
FSD modifié		
Liens avec d'autres actions		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 1-2 jours/an		

S6	PROPOSER UN PERIMETRE PLUS COHERENT EN FONCTION DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	PRIORITE 3
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
Il s'agit de proposer un périmètre Natura 2000 davantage en cohérence avec les limites physique réelles du site et d'intégrer le bois Baron, l'action vise également à proposer le site Natura 2000 pour une désignation en ZPS.		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité d'étendre le périmètre notamment en intégrant le Bois Baron (présence notamment d'une population de dicrane vert et de Triton crêté) • Désignation du site en Zone de Protection Spéciale pour la protection des oiseaux • Consultation publique auprès des habitants et gestionnaires du site. • Validation en comité de pilotage. • Saisie des services de l'état pour validation. 		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Membre du comité de pilotage, gestionnaires du site, DDT et DREAL Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG69, EPTB, CRPF, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
Validation du périmètre		
Liens avec d'autres actions		
/		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 1-2 jours/an		

S7	GESTION ADMINISTRATIVE ET ANIMATION DU DOCOB	PRIORITE 1
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés		
Espèces	Action transversales	
Habitats	Action transversales	
Objectif 6	Amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site.	
Contexte		
La gestion administrative et l'animation est la pierre angulaire de la mise en œuvre d'un document d'objectif ; d'autant plus sur un territoire de 1 040ha où le nombre d'acteurs est important.		
Modalités de réalisation de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance sur les évaluations des incidences, veille écologique • Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques • Gestion administrative et financière/ Gouvernance du site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation et tenue des COPILs, des groupes de travail, préparation des comptes-rendus. ✓ Constitution du dossier de demande d'animation et de solde ✓ Renseignement des données dans SIN2 (logiciel de suivi des DOCOBs). ✓ Tenir un carnet de bord des opérations en cours, réaliser des comptes-rendus de réunions ✓ Gestion et suivis des prestations externes 		
Dispositifs financiers		
Natura 2000	Animation : Temps animateur (jours/an)	
Maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et partenaires possibles		
Membre du comité de pilotage, gestionnaires du site, DDT et DREAL Associations naturalistes, CBN, CEN RA, CDG69, EPTB, CRPF, Chambre d'agriculture		
Indicateurs de résultat		
/		
Liens avec d'autres actions		
/		
Réalisation de l'action (coût et temps)		
Animation 8 jours/an		

5 CHARTE DU SITE NATURA 2000 « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »

5.1 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site soit par grand types de milieux :

- Milieux forestiers
- Milieux humides.
- Milieux ouverts

5.1.1 ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000	
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés	
Espèces	L'ensemble des espèces
Habitats	L'ensemble des habitats
ENGAGEMENTS	
<p>E1 - Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats.</p> <p>La structure animatrice du site informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que l'identité et la qualité des personnes amenées à réaliser celles-ci.</p> <p>Point de contrôle : Absence de refus d'accès à la parcelle vérifiée auprès de la structure animatrice</p> <p>E2 – Privilégier les opérations d'intervention et d'exploitation hors période de reproduction des espèces et informer la structure animatrice des dates d'intervention et d'exploitation.</p> <p>Point de contrôle : Dates d'exploitations communiquées à la structure animatrice</p> <p>E3 - Permettre l'installation de panneaux d'informations grand public conformément aux chartes de balisage en vigueur.</p> <p>Point de contrôle : Absence de refus de pose de panneaux à la structure animatrice</p>	
RECOMMANDATIONS	
<p>R1 - Conserver les caractéristiques hydriques des zones humides en évitant de les combler, les drainer ou les assécher.</p> <p>R2 - Utiliser des véhicules motorisés uniquement dans le cadre des activités de gestion et éviter la circulation et le stationnement de véhicules motorisés autres que ceux destinés aux activités de gestion et aux véhicules d'incendie et de secours.</p>	

5.1.2 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS	
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés	
Espèces	L'ensemble des chiroptères et des coléoptères
Habitats	L'ensemble des habitats boisées
ENGAGEMENTS	
<p>E1 - Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences et réaliser une visite post plantation avec la structure animatrice.</p> <p>Point de contrôle : Visite de terrain post plantation, vérification visuelle des essences implantées, consultation de la structure animatrice lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier.</p> <p>E2 - Consultation de la structure animatrice lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier et favoriser le maintien d'arbres à intérêt biologique.</p> <p>Point de contrôle : Mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.</p> <p>E3 – Informer la structure animatrice en cas d'aménagement</p> <p>Point de contrôle : Document de communication (mail, compte-rendu...)</p>	
RECOMMANDATIONS	
<p>R1 - Doter les forêts de documents de gestions durables (aménagements forestiers, plans simples de gestion, règlement type de gestion ou code de bonnes pratiques sylvicoles).</p> <p>R2 - Diversifier les méthodes de gestions sylvicoles.</p> <p>R3 - Prendre en compte la conservation des sols dans la gestion.</p> <p>R4 - Privilégier des techniques adaptées aux sols humides pour effectuer les opérations prévues (pneus basses pressions notamment, câblage des bois).</p> <p>R5 - Privilégier la régénération naturelle quand celle-ci est possible ou envisageable.</p> <p>R6 - Raisonner la gestion des rémanents d'exploitation en fonction des stations forestières sauf situation exceptionnelle (tempêtes, catastrophes naturelles (notamment les incendies), etc.).</p> <p>R7 - Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles</p>	

5.1.3 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES	
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés	
Espèces	Loutre d'Europe, Bouvière, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Castor d'Europe
Habitats	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 91E0* Saulaie arborescente à Saule blanc 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> et du <i>Bidention</i>
ENGAGEMENTS	
<p>E1 - Conserver une végétation diversifiée au niveau des berges.</p> <p>Point de contrôle : Echanges avec la structure animatrice et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention.</p> <p>E2 - Limiter l'accès des mares aux bovins.</p> <p>Point de contrôle : Constat d'installation de dispositifs pour limiter l'accès aux bovins.</p> <p>E3 - Prévenir la structure animatrice de tous travaux sur les zones humides.</p> <p>Point de contrôle : Echanges avec la structure animatrice et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention.</p>	
RECOMMANDATIONS	
<p>R1 - Préserver la qualité paysagère et écologique du site, par des actions de bonne conduite et de sensibilisation aux usagers du site.</p>	

5.1.4 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES

Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés

Espèces	L'ensemble des espèces d'intérêt communautaire
Habitats	6510 Prairie de fauche de basse altitude 2330 Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) et autres milieux prairiaux

ENGAGEMENTS

E1 - Préserver les haies, les bosquets ou les arbres isolés existants sur les parcelles concernées.

Point de contrôle : Constat visuel et/ou suivi photo (présence ou absence des éléments fixes).

E2 - Ne pas utiliser les molécules antiparasitaires classées en impact fort et transmettre le cahier d'enregistrement des soins des animaux à la structure animatrice (voir liste des molécules en Annexe).

Point de contrôle : Cahier d'enregistrement des soins des animaux.

E3 - Conserver les surfaces en herbe existantes.

Point de contrôle : Surface de couvert maintenue (contrôle visuel et cartographique).

RECOMMANDATIONS

R1 - Traiter les animaux contre les parasites 3 semaines avant la mise en pâturage sur les parcelles concernées par la charte.

R2 - Relever les hauteurs de fauche à 15 cm du sol dans les prairies

5.2 FORMULAIRE D'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements et recommandations qui relèvent des parcelles pour lesquelles vous adhérez à la charte.

A minima, l'adhésion à la charte induit le respect des engagements et recommandations de portée générale.

Engagements et recommandations de portée générale

ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000	
Habitats et espèces d'intérêts communautaires visés	
Espèces	L'ensemble des espèces
Habitats	L'ensemble des habitats
ENGAGEMENTS	
<p>E1 - Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats.</p> <p>La structure animatrice du site informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que l'identité et la qualité des personnes amenées à réaliser celles-ci.</p> <p>Point de contrôle : Absence de refus d'accès à la parcelle vérifiée auprès de la structure animatrice</p> <p>E2 – Privilégier les opérations d'intervention et d'exploitation hors période de reproduction des espèces et informer la structure animatrice des dates d'intervention et d'exploitation.</p> <p>Point de contrôle : Dates d'exploitations communiquées à la structure animatrice</p> <p>E3 - Permettre l'installation de panneaux d'informations grand public conformément aux chartes de balisage en vigueur.</p> <p>Point de contrôle : Absence de refus de pose de panneaux à la structure animatrice</p>	
RECOMMANDATIONS	
<p>R1 - Conserver les caractéristiques hydriques des zones humides en évitant de les combler, les drainer ou les assécher.</p> <p>R2 - Utiliser des véhicules motorisés uniquement dans le cadre des activités de gestion et éviter la circulation et le stationnement de véhicules motorisés autres que ceux destinés aux activités de gestion et aux véhicules d'incendie et de secours.</p>	

Engagement et recommandations concernant les milieux forestiers

Engagements et recommandations concernant les milieux humides

Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts

La signature de la charte ne dispense pas de se conformer à la réglementation actuellement en vigueur (espèces protégées ; loi sur l'eau ; code rural ; code forestier...).

Je soussigné(e), Mlle / Mme / propriétaire / mandataire principal(e)* des parcelles engagées dans cette charte, en accord avec :

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

Cosignataire(s) le cas échéant,

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus.

J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 du site « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.

Fait à

Le

Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :

*Rayer les mentions inutiles.

6 PREVISIONNEL FINANCIER POUR L'ANIMATION

Le tableau suivant, présente les besoins financiers pour l'animation du docob et la réalisation des actions d'ici à 2027

Tableau 13 : estimation du coût de l'animation jusque 2027

ACTIONS		2023		2024		2025		2026		2027	
		JOURS	Coût estimatif	JOURS	Coût estimatif	JOURS	Coût estimatif	JOURS	Coût estimatif	JOURS	TOTAL
C1	Formation et sensibilisation auprès de différents acteurs	5	5 000 €	5	5 000 €	5	5 000 €	5	5 000 €	5	5 000 €
C2	Gestion des publics et des activités de loisirs	/	/	1	/	5	10 000 €	1	/	1	/
C3	Mise en cohérence des documents de gestion et du DOCOB	2	/	2	/	2	/	2	/	2	/
C4	Création de supports de communication	/	/	3	3 000 €	3	3 000 €	3	3 000 €	3	3 000 €
S1	Suivi de l'évolution des populations d'espèces et des habitats d'IC	4	20 000 €	4	20 000 €	4	20 000 €	4	20 000 €	4	20 000 €
S2	Suivi de l'effet du battillage sur l'état de conservation des habitats d'IC	2	10 000 €	2	10 000 €	2	10 000 €	2	10 000 €	2	10 000 €
S3	Suivi de l'effet du pâturage sur l'état de conservation des habitats d'IC	/	/	4	5 000 €	4	5 000 €	4	5 000 €	4	10 000 €
S4	Réaliser des suivis spécifiques aux contrats Natura 2000 et MAEc	2	/	2	/	2	/	2	/	2	/
S5	Modification du FSD	2	/	1	/	1	/	1	/	1	/
S6	Proposer un périmètre plus cohérent en fonction des espèces et des habitats d'IC	1	/	1	/	1	/	2	/	2	/
S7	Gestion administrative du DOCOB	8		8		8	/	8	/	8	/
Total Nbre jrs et coût		26	35 000 €	33	43 000 €	37	53 000 €	34	43 000 €	34	43 000 €
TOTAL ANIMATION		40 200 €		49 600 €		60 400 €		49 800 €		54 800 €	
		254 800€ sur 5 ans									